



La démarche PJJ Promotrice de santé

2ème Rencontre Régionale de Santé Publique
en Nouvelle Aquitaine

ARS NA - Santé Publique France

Athénée Municipal de Bordeaux

Jeudi 26 septembre 2019

Infos supplémentaires:

www.justice.gouv.fr

JusticeGouv

@justice_gouv

la PJJ Promotrice de santé

Un affichage explicite et un engagement

-
- Le programme « PJJ PROMOTRICE DE SANTE » constitue les ORIENTATIONS EN SANTE DE LA PJJ (depuis le 1/02/2013)
 - Références: « La promotion de la santé » définie par l’OMS dans la charte d’Ottawa (1986)
 - Ambitions: une inscription dans les politiques publiques de santé avec une mobilisation de l’ensemble de la PJJ
 - Enjeux institutionnels: prendre en compte la santé à tous les échelons et dans tous les champs de son action.

La PJJ Promotrice de santé

La santé, prise en compte ancienne

-
- **Constat d'une implication ancienne de la PJJ pour la santé des jeunes**
 - Bilan des orientations 2005-2008 relève:
 - « Santé » définie par rapport à l'absence de « maladie »
 - la santé généralement appréhendée par l'accès à la prévention, aux droits et aux soins, et perçue comme étant du ressort de spécialistes.
 - Même utilisée comme média éducatif pour rentrer en relation de manière positive, la santé restait largement vécue comme hors mission éducative
 - Prise en compte de la santé facultative en l'absence de problèmes patents
 - Prise en compte impérieuse quand l'état de santé du jeune envahit l'espace de la relation éducative
 - Défaut dans l'élaboration collective, et dans l'utilisation des ressources autant internes que externes
 - Vision de la prévention faite d'injonctions et d'interdits

la PJJ Promotrice de santé

La santé, une affaire collective sociale et politique

OMS: « La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »

- La notion de déterminants de santé,
 - Vulnérabilité, ressources, facteurs protecteurs et facteurs de risques
- La santé relève essentiellement de champs non sanitaires (dont l'éducation)
- La santé n'est pas qu'une affaire de responsabilité individuelle ou de professionnels de santé, mais bien aussi **une affaire collective sociale et politique**
- Avec au centre la participation active des individus pour accroître leur pouvoir sur leur santé et ses déterminants
- **PROMOTION DE LA SANTE:** approche transversale, intersectorielle, centrée sur le pouvoir d'agir des individus. Vision dynamique et positive de la santé-bien-être
 - Renforcement de développement de compétences non de manière isolée, mais en cohérence avec l'approche globale de santé (environnement, soutien social, partenariat, politiques publiques,...)

la PJJ Promotrice de santé

Educatif et santé, une rencontre de valeurs

- Ordonnance du 2 février 45: « La France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ai le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains »
- La définition de la santé retenue par la PJJ est celle de Christophe Dejours:
 - **« La santé pour chaque femme et chaque homme, c'est d'avoir les moyens de tracer un cheminement personnel et original vers le bien être physique, psychologique et social »**
- **Le travail éducatif:** accompagner un jeune vers l'autonomisation pour qu'il devienne un sujet inscrit pleinement dans sa société.
 - Éducabilité, accompagnement à l'autonomie, travail sur la responsabilité, l'engagement, les choix, respect de l'individu, responsabilité sociale...

la PJJ Promotrice de santé Éducatif et santé, une rencontre de valeurs

-
- Public PJJ: Plus grande vulnérabilité sanitaire et sociale par rapport aux jeunes de la même tranche d'âge
 - **Déterminants de santé /déterminants éducatifs**
 - **Rencontre de valeurs entre la promotion de la santé et l'éducatif.**
 - fondements communs, travail sur les déterminants de santé, sans en avoir nécessairement conscience
 - le concept de santé devient un allié efficace de la réussite du projet éducatif (et non un objectif surajouté, extérieur aux missions)
 - Déterminants bio-socio-écologiques: permet d'impliquer l'ensemble des professionnels intervenant auprès des jeunes (objectif partageable)
 - **Légitime tout autant le secteur éducatif que sanitaire pour agir**

la PJJ Promotrice de santé

Un affichage explicite et un engagement

- Rencontre de deux mondes: **le judiciaire-éducatif** et celui de **la santé**
- **Les enjeux institutionnels de « PJJ promotrice de santé »:**
 - **Acculturation, changement de paradigme dans la culture institutionnelle**
 - Un changement profond avec l'adoption d'une **stratégie de promotion de la santé**

la PJJ Promotrice de santé

Un affichage explicite et un engagement

-
- Démarche soutenue par la mise en place dès le début d'un portage conséquent, l'élaboration d'un cadrage d'objectifs partagés et un accompagnement structuré des territoires
 - Portage conséquent: COPIL national annuel (DPJJ, ENPJJ, DIR, FN du SAH, DAP, DGS, SPF, Mildeca, la FNES,...); le COMEX tri annuel, les journées PJJ promotrice de santé annuelles, relais sur les territoires avec les binômes IREPS/PJJ
 - Un cadrage opérationnel qui s'appuie les 5 axes de la charte d'Ottawa

La PJJ Promotrice de santé

Le cadrage opérationnel

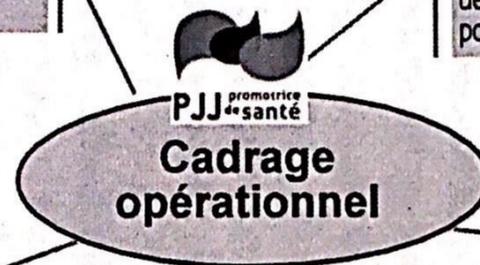
Présentation synthétique

- I – Partir d'un état des lieux des droits, des besoins de soins et de prévention du jeune
- II – Préparer et accompagner le recours aux soins et à la prévention
- III – Développer les partenariats
- IV – Préparer la poursuite de la prise en compte de la santé au-delà de la mesure

V – Optimiser le recours aux soins et à la prévention

I – Mettre en place des politiques positives pour la santé

- I – S'accorder sur la définition et la place de la santé-bien-être dans la prise en charge
- II – Animer la double dynamique de promotion de la santé et d'inscription dans les politiques publiques
- III – Développer la promotion de la santé bien-être dans les projets de service
- IV – Prendre soin des professionnels
- V – Promouvoir la formation des professionnels autour de la prise en compte de la santé-bien-être



- I – Faire prendre conscience aux jeunes et aux familles, des déterminants de santé-bien-être
- II – Valoriser et développer les compétences des parents
- III – Valoriser et développer les compétences des jeunes (compétences psychosociales)
- IV – Développer les activités éducatives

V – Développer les aptitudes individuelles

II – Créer des environnements favorables

- I – Faire un état des lieux de l'environnement du jeune et le prendre en compte
- II – Faire de l'unité/établissement/ service un environnement favorable
- III – Favoriser le bien-être des professionnels

III – Favoriser la participation

- I – Favoriser la participation des parents/ famille (identifier les parents comme ressource)
- II – Favoriser la participation des jeunes (identifier le jeune comme ressource)
- III – Accompagner la participation

Au niveau national

Signature de la convention-cadre DGS/DPJJ en avril 2017

Soutien de la démarche dans des plans nationaux majeurs:

- Stratégie 2017-2021 pour la santé des personnes sous main de justice
- Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017 (et bientôt 2018)
- Plan d'action en faveur du bien-être et de la santé des jeunes 2016

Signature d'une convention-cadre ARS NA/DIRPJJ SO en octobre 2018

Participation dans les instances obligatoires ou non de l'ARS (CCPP, PTSM, CLS/CLSM...)

Renforcement des collaborations autour des enjeux de santé des jeunes avec la DISP, le Conseil Régional NA....

Au niveau régional/territorial

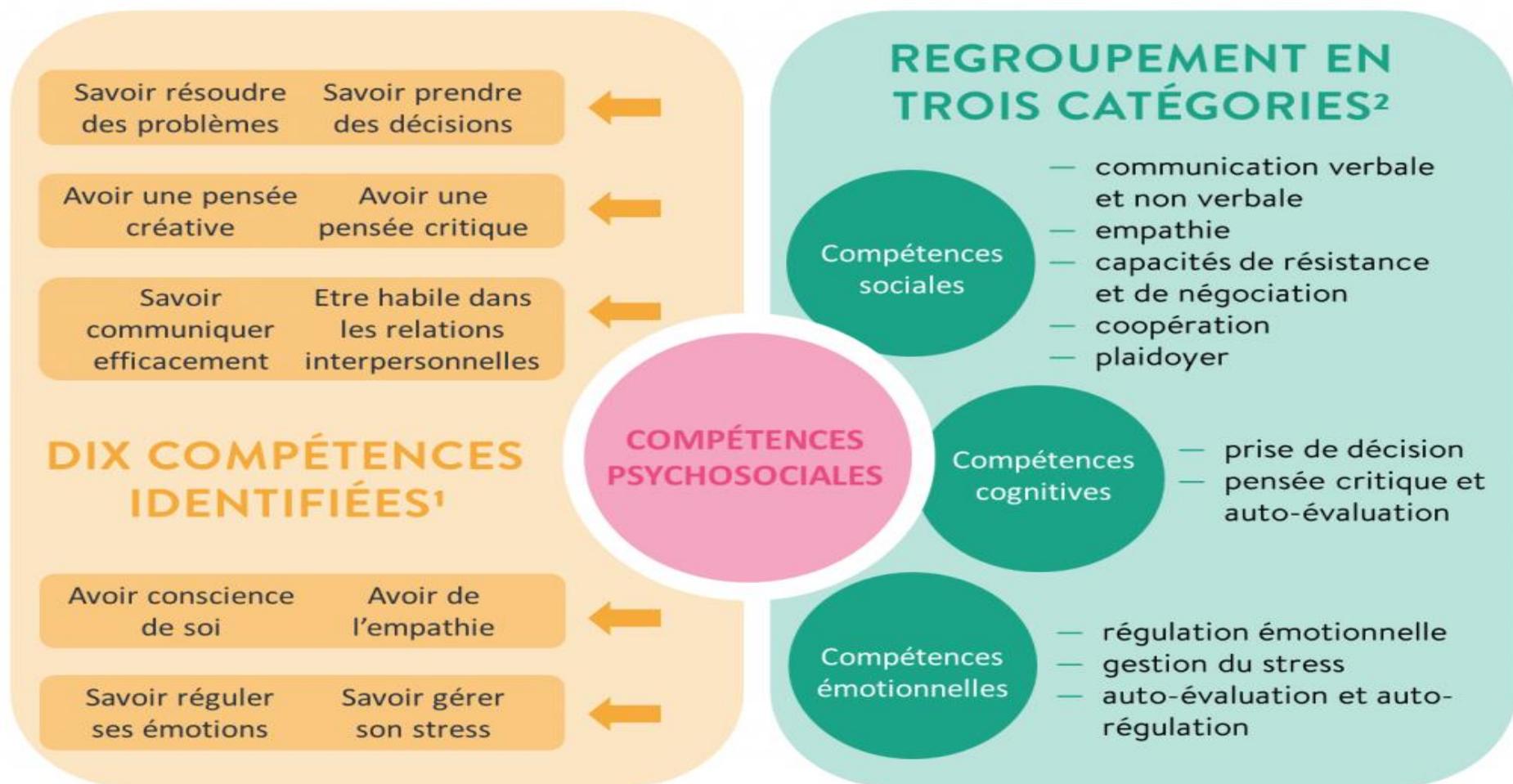
la PJJ Promotrice de santé

Les compétences psychosociales

-
- Axe IV: Développer les aptitudes individuelles
 - Compétences psychosociales: CPS
 - Capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne.
 - Aptitude d'une personne à maintenir un état de bien être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement
 - Elles sont sociales, cognitives et émotionnelles
 - Rôle essentiel dans la détermination des comportements (les apprentissages, les relations interpersonnelles quotidiennes)
 - Au nombre de 10 et présentées par couples

1 la PJJ Promotrice de santé

2 Les compétences psychosociales



1. OMS, UNESCO. 1993

2. MANGRULKAR L., WHITMAN C.V. et POSNER M. 2001

1 la PJJ Promotrice de santé

3 Les compétences psychosociales

- Pour un projet fonctionnel:
 - La détermination des comportements en santé est multifactorielle: les représentations, le sentiment d'auto-efficacité, les normes sociales
 - Interdépendance des compétences psychosociales
 - Apprentissage expérientiel
 - Participation de l'entourage au projet
- Des expériences en faveur du développement des CPS à la PJJ:
 - Le jeu FEELINGS
 - La formation d'équipes éducatives à LSCI
 - La participation des jeunes aux manifestations nationales

1 la PJJ Promotrice de santé

4 Les compétences psychosociales

- **LSCI**

- Développement d'un savoir être et savoir faire chez les professionnels, pour transformer une situation de crise en situation éducative, avec un abord émotionnel, cognitif et comportemental
- Apports en direction des CPS des professionnels, des jeunes, impact sur la QVT

- **FEELINGS**

- Rencontre de la PJJ avec M.Bidaut, créateur de jeux, et devenu CTS
- Développement des CPS, dans la dimension émotionnelle, cognitive, empathique, relationnelle
- S'inscrit dans une démarche promotion de la santé grâce à une approche systémique: création de situations par les équipes éducatives, par les jeunes, et contextualisation aux expériences de vie

1 la PJJ Promotrice de santé

5 Les manifestations nationales

**La PJJ promotrice de santé:
un processus en cours, et en construction de tous les moments,
Au bénéfice du développement harmonieux des jeunes pris en
charge**

En vous remerciant de votre attention